

Règlement CORRIDA Mothaise du 24/11/2019

LES ACHARDS

Article 1 : Epreuves – horaires - tarifs;

L'Association ACPA organise la « Corrida Des Achards» qui comprend :

1. . Une animation pour les catégories benjamins et minimes mixte départ à 9H30 (pas de classement)
course gratuite

2. Une animation pour la catégorie poussin mixte départ à 9H50 (pas de classement)
course gratuite

3. Une animation pour l'école d'athlétisme à 10h

4. Une course sur route de 6 km mixte de cadets à vétérans : départ à 10h30. 12 € non licencié FFA, 8 € licencié FFA, 13 € sur place non licencié FFA , 10 € sur place licencié FFA.

4. Une course sur route de 10 km de cadets à vétérans : départ à 10h30 . 12 € non licencié FFA, 8 € licencié FFA, 13 € sur place non licencié FFA , 10 € sur place licencié FFA 10km ,compte pour le challenge endurance shop 2019

Possibilité de paiement par carte bancaire

Inscription en ligne jusqu'au samedi 23 novembre 2019 à 13h. (Frais d'inscription en ligne 1 euro)

Article 2 : secrétariat

Ouverture du secrétariat 8h00 Parking du Super U

Le retrait des dossards pour les inscriptions faites à l'avance ne pourra se faire que sur présentation d'une pièce d'identité ou d'une copie de licence, aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Clôture des inscriptions 30 minutes avant chaque départ

Retrait des dossards possible le samedi 23/11/2019 au magasin Super U de 13 h à 18h, un bon d'achat de 5 euros sera offert par personne physique présente lors du retrait du dossard voir condition en magasin.

Article 3 : Itinéraires – sécurité

Départ et arrivée parking du Super U de la Mothe Achard

Les parcours empruntent les rues de la Mothe Achard (voir plan).

Le chronométrage sera effectué par la société Nikrome.

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours, du départ à l'arrivée par la protection civile et un Médecin

Article 4 : Parkings – Services- Ravitaillements

Parkings et sanitaires au parking du Super U. (Pas de douches)

Un ravitaillement sur la course du 10 km et un ravitaillement pour toutes les courses à l'arrivée. Offert par Le bar Pmu Le QG de la Mothe Achard. Un café sera offert le matin avant le départ .Buvette sur place pour les spectateurs. Possibilité de paiement par carte bancaire.

Article 5 : Classements – Podium

Course 6 km , récompense des 3 premiers F et H au scratch

Course 10 km, récompense des 3 premiers F et H au scratch

1 trophée pour le challenge inter-entreprises à la meilleure équipe du 10km et 6km

(cumul des 3 meilleurs chrono de l'équipe)

Article 6 : Récompenses

Remises des résultats et récompenses à partir de 12h00 Super U de la Mothe Achard.

Article 7 :

Les coureurs doivent respecter le code de la route sur les secteurs ouverts à la circulation.
Circulation des véhicules dans le sens de la course.

Article 8 : droit à l'image

Tout coureur participant à la «Corrida des achards» autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 9 :

Les sportifs sont les premiers garants de leur propre sécurité. En cas de non respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 10 :

En cas de forces majeures, de catastrophes naturelles ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 12 :

Des contrôles anti dopage peuvent être effectués à l'arrivée sur les concurrents désignés par la F.F.A.

Article 13 :

Conditions obligatoires de participation :

L'épreuve du 6km et 10 km est ouverte à toutes personnes âgés de 18 ans et plus. Etre titulaire d'une licence sportive FFA saison 2019/2020 Et pour les nons licenciés FFA fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition(mention obligatoire) datant de moins d'un an ou sa copie certifié conforme..

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement disponible sur notre site internet <http://acpachards.fr/> et en accepte toutes les clauses, sous peine de disqualification.

ASSURANCE :

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à la « Corrida des achards» auprès de AXA.

Il incombe aux participants (hors licenciés de la F.F.A) de souscrire une police d'assurance individuelle accident).

Article 14 : Les résultats seront disponibles sur le site de Nikrome et suite de l'acpa.